

Macron, conducteur fantôme



Thomas Händel et Frank Puskarev nous proposent un bref résumé du contenu des réformes Hartz ainsi qu'une analyse de leurs conséquences. Si ces réformes diffèrent au moins en partie des réformes mises en place par Emmanuel Macron, elles poursuivent le même objectif : diminuer le « coût du travail » pour améliorer la « compétitivité ». Et aboutiront au même résultat : accroître la peur et l'incertitude.

La réforme du marché du travail proposée par Macron est généralement considérée comme une reprise du modèle allemand, connu sous le nom des lois Hartz. C'est partiellement vrai, mais seulement partiellement. Le but principal de la réforme paraît quelque peu différent : casser le pouvoir des syndicats en France. Ils sont considérés comme le principal obstacle à la création d'emplois dans la mesure où, depuis très longtemps, ils combattent avec succès les tentatives des gouvernements de changer le droit du travail.

Mais il convient tout d'abord d'examiner de plus près la comparaison avec les lois Hartz. Pour cela, il faut prendre en compte l'environnement de l'économie et du marché du travail. Sur ce point nous observons des similarités. Au début des années 2000, l'économie allemande était aux prises avec une faible croissance et un

taux de chômage élevé, d'environ 10 %. De nos jours, la situation française est à peu près la même.

Mais le diable est dans les détails. Alors que le marché du travail allemand était considéré comme trop rigide en raison de l'insuffisante flexibilité de la durée des contrats et des coûts excessivement élevés du travail, la rigidité du marché français est imputée aux bénéficiaires des contrats à durée indéterminée censés saper les possibilités de réagir aux fluctuations économiques. En Allemagne, à cette époque, il était quasiment impossible de recourir à des contrats de courte durée, alors qu'en France, de nos jours, neuf nouveaux contrats sur dix sont des contrats de courte durée pour de faibles salaires. En Allemagne, le haut niveau de protection sociale et le défaut concomitant d'incitations à chercher un travail étaient identifiés comme le principal problème. Au contraire, en France, le système d'emplois dualiste avec, d'un côté, des emplois à durée indéterminée et de l'autre, des travailleurs cherchant en vain des emplois décents, est considéré comme le plus gros problème.

La recherche de dérégulation par les lois Hartz

C'est la raison pour laquelle les lois Hartz – quatre lois comportant quinze différentes mesures – ont avant tout recherché la dérégulation des emplois dans le but de créer le meilleur secteur économique à bas salaires en Europe, ainsi que le Chancelier Gerhard Schröder l'a un jour décrit. La première loi Hartz était supposée favoriser des formes de travail « nouvelles » et « modernes ». Cela signifie des contrats courts, du travail temporaire et des qualifications pour une meilleure employabilité. La deuxième loi cherchait à créer davantage de *mini* ou *midi jobs* c'est-à-dire des emplois payés de 400 à 800 euros maximum par mois, avec des cotisations sociales réduites pour l'employeur. Cette loi introduisait également diverses incitations à l'entrepreneuriat. Le but de la troisième loi était de transformer l'*Arbeitsamt* en agence traitant les employeurs et les demandeurs d'emploi comme des consommateurs plutôt que comme des personnes en demande de protection sociale.

La quatrième loi a certainement été la plus controversée. Le titre de cette réforme était *Fördern und Fordern* que l'on peut traduire par encourager (la carotte) et exiger (le bâton). Deux dispositifs préexistants ont été fusionnés : l'assurance chômage qui était versée pour une durée maximale de 18 mois et l'aide sociale pour ceux qui restaient au chômage au-delà de cette durée. Ils ont été re-décomposés en deux : une allocation chômage I (ALG I), mécanisme d'assurance versée pendant douze mois en fonction du salaire antérieur, et une allocation chômage II (ALG II), qui était censée être une allocation forfaitaire de 345 euros à cette époque (revalorisée actuellement à hauteur de 409 euros) avec des compléments pour l'accès à un logement « convenable ». Toutes les aides ponctuelles initialement prévues en cas de circonstances particulières (besoin d'un réfrigérateur, de vêtements, etc.) ont été coupées.

Toutes ces mesures ont été complétées par des dispositifs de pression sur les personnes sans emploi. Tel est le cas de l'obligation d'accepter presque toutes les offres d'emploi considérées comme adéquates sous peine de se voir supprimer le droit à l'allocation II. Les chômeurs ont également été incités à utiliser d'abord leurs ressources personnelles (épargne, actions, etc.) avant d'être éligibles au versement de l'allocation II.

La création d'un environnement de peur

Tout cela a créé un environnement d'incertitude et de peur qui a également touché les classes moyennes. Personne ne voulait perdre son emploi et se retrouver dans un système de pression au bout de seulement douze mois. Les gens ont été obligés d'accepter presque n'importe quel emploi, même sensiblement en dessous de leur niveau de qualification et de rémunération, ou de perdre leurs allocations. En conséquence et au fur et à mesure de la montée de la peur, les gens ont été moins disposés à lutter pour leurs droits sur leur lieu de travail. Les syndicats se sont affaiblis, car les travailleurs précaires n'y adhéraient plus. Ils ont été obligés d'accepter des accords collectifs moins satisfaisants ce qui a conduit à diminuer encore le nombre -

d'adhérents prêts à se mobiliser. Au fil des ans, cette évolution s'est ralentie, mais elle constitue toujours une difficulté sérieuse pour les syndicats en Allemagne. Il en va de même de la division des travailleurs comme de la pression résultant des bas salaires et de l'augmentation des revenus du capital.

En Allemagne, le salaire réel n'a pas augmenté depuis plus d'une décennie alors que les revenus du capital ont progressé de plus de 30 %. En 2002, huit emplois sur dix étaient à temps complet et à durée indéterminée contre environ cinq sur dix en 2017. Quand les réformes ont été introduites, on annonçait 800 000 créations d'emplois. Ceux qui critiquent les réformes estiment qu'il y a eu une création de 100 000 emplois au maximum et il s'agit d'emplois précaires.

Les réformes proposées par Macron sont légèrement différentes, mais leur but est similaire : diminuer le coût du travail aux dépens des salariés pour rester compétitif. Par conséquent, les réformes cherchent à briser le pouvoir des syndicats, à faciliter les procédures de licenciements et à mettre la pression sur ceux qui cherchent du travail. Les résultats seront identiques : davantage de travail précaire, des salaires plus bas, des pensions en baisse et – le plus important – l'accroissement de la peur et de l'incertitude. C'est ainsi que les populistes de droite en retirent divers bénéfices. C'est ainsi que les gens ressentent le besoin de lutter contre les plus pauvres, car ce pourrait être bientôt leur tour. Tout cela contribuera à tuer la solidarité dans la société.

Nous ne devons pas laisser tout cela se mettre en place. Nous ne devons pas favoriser la mise en œuvre de la devise de Merkel selon laquelle «n'importe quel travail est préférable à l'absence de travail». Nous continuons à lutter pour le principe d'un « bon emploi » permettant aux gens de vivre décemment et sans pauvreté.

Notes de bas de page :

Pour citer cet article :

Thomas Händel, Frank Puskarev, «Macron, conducteur fantôme», *Silomag*, n° 4, sept. 2017. URL:
<https://silogora.org/macron-conducteur-fantome/>